Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_136-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_136-DE

DCC2026-136

VIE COURANTE
17- RICHESSES HUMAINES

Direction du patrimoine : suppression d'un emploi de responsable du service garage à temps complet créé le 29 juin 2023 dans le grade de technicien territorial et concomitamment création d'un emploi de responsable du service garage à temps complet dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux au 1er juillet 2026

Par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2023, Quimperlé Communauté a créé un emploi de responsable garage à temps complet dans le grade de technicien.
Ce poste est vacant depuis le 14 avril 2026 suite au départ en détachement de l'agent occupant cet emploi.
Les difficultés de recrutement rencontrées sur ce type de profil : faible nombre de candidatures, profils ne correspondants pas aux réalités du poste, concurrence du privé conduisent à proposer une ouverture du poste de responsable garage aux autres cadres d'emplois de la filière technique afin de faciliter et de sécuriser le recrutement et de permettre à des agents appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques et au cadre d'emploi des agents de maîtrise de pouvoir être recrutés sur le poste.

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire des cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein du pôle technique, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine de la responsabilité d'un service garage

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ces cadres d'emplois et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 4 juin 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_136-DE

- APPROUVER la suppression d'un emploi de responsable du service garage à temps complet créé le 29 juin 2023 dans le grade de technicien territorial et concomitamment création d'un emploi de responsable du service garage à temps complet dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux au 1er juillet 2026,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la suppression d'un emploi de responsable du service garage à temps complet créé le 29 juin 2023 dans le grade de technicien territorial et concomitamment création d'un emploi de responsable du service garage à temps complet dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux au 1er juillet 2026,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX